



**UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

**FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017**



**MASTER DROIT**

**Mention DROIT DES AFFAIRES**

**Responsables : Jean-Baptiste SEUBE  
Professeur des Universités  
Romain LOIR  
Maître de Conférences**



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom patronymique (de naissance) .....

Nom marital .....

Prénoms .....

Né(e) le ..... à .....

Situation familiale .....

Situation militaire .....

Série du Baccalauréat .....

Année du Baccalauréat .....

ou Equivalence du Baccalauréat .....

\* Diplôme de master 1 ou équivalent .....

Discipline .....

Année d'obtention .....

Session : première – deuxième (rayer la mention inutile)

Mention .....

\* Licence3

Discipline .....

Année d'obtention .....

Session .....

Mention .....

Fonction professionnelle ou élective .....

Certifié exact par le candidat

Date et signature :

\*Mention manuscrite précédant la signature.



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017**

**DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE**

Nom patronymique .....

Nom marital .....

Prénoms .....

Né (e) le ..... à .....

N° Etudiant .....

N° de Sécurité Sociale .....

Adresse .....

.....

.....

Téléphone fixe .....

Téléphone portable .....

Fax .....

E mail .....

Le présent dossier doit être retourné complet au Bureau du Master 2  
**au plus tard, le 30 mai 2016 délai de rigueur.**

Université de La Réunion  
Faculté de Droit et d'Economie  
Bureau du Master 2  
15, avenue René Cassin- CS 92003  
97744 SAINT DENIS CEDEX 9

Dossier reçu le :

Visa du Responsable :



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 – 2017



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**

Responsables du Master

**Monsieur Jean-Baptiste SEUBE, Professeur des Universités,**  
**Monsieur Romain LOIR, Maître de Conférences,**

Pour la formation continue

Service administratif et financier :

Service Universitaire de la Formation Permanente (S.U.F.P.)  
2, rue Joseph Wetzell  
Bâtiment 3  
97490 – SAINTE CLOTILDE  
Tél. 0 262 48 33 84  
Fax. 0 262 48 33 71

Pour la formation initiale

Service administratif et pédagogique :

Mme Audrey BECQUART  
Faculté de Droit et d'Économie  
Bureau du Master 2  
15, avenue René Cassin  
CS 92003  
97744 SAINT DENIS Cedex 09  
  
Tél. 0 262 93 84 08  
Fax. 0 262 93 84 85  
Courriel : [audrey.becquart@univ-reunion.fr](mailto:audrey.becquart@univ-reunion.fr)



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017**

**Veillez numéroté dans l'ordre de préférence, les diplômes de niveau Master 2 pour lesquels vous postulez :**

- 1) .....

- 2) .....

- 3) .....

- 4) .....

- 5) .....

- 6) .....

- 7) .....

- 8) .....

- 9) .....

- 10) .....



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017**

ENGAGEMENT DE RÈGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE :

Nom : .....

Prénoms : .....

Né (e) le ..... à .....

- Prend l'engagement de régler les droits d'inscription en 2ème année de Master de « Droit des Affaires », auprès de l'Agent comptable de l'Université de la Réunion, avant le 09 septembre 2016.

- Dès réception du courrier d'acceptation, prendre un rendez-vous sur le site internet : <http://www.univ-reunion.fr> pour une inscription avant le .....2016.

**Pour les candidats non salariés :**

Les droits de scolarité nationaux Master 2 (à titre indicatif 261,10 € en 2014-2015)

La sécurité sociale étudiante (à titre indicatif 213 € en 2014-2015)

**Pour les candidats salariés :**

Votre choix est à préciser :

Le financement de la formation est pris en charge par :

- vous-même

- votre employeur

Vous souhaitez faire la formation sur :

- 1 an

- 2 ans

**Date :**

**Signature :**



UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Faculté de Droit et d'Économie



MASTER 2 DROIT

Mention DROIT DES AFFAIRES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016 - 2017

**Pièces à joindre au dossier de pré-inscription :**

- 1- une lettre manuscrite adressée aux Responsables du Master, présentant les motivations du candidat à cette formation et exposant les éléments de la candidature que le dossier ne permet pas de faire valoir.
- 2- un curriculum vitae dactylographié.
- 3- Deux photos d'identité **portant au dos la mention du nom du candidat.**
- 4- La photocopie des relevés de notes de l'ensemble du cursus universitaire (y compris celle du diplôme le plus élevé ou de la dernière attestation de réussite).
- 5- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- 6- Une enveloppe timbrée à 3€ **libellée à votre adresse** (format 229 x 324 mm)  
Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) **libellée à votre adresse** (format 110 x220 mm)
- 7- Précisez, sur la feuille jointe, si vous avez fait acte de candidature à d'autres formations de Master 2 (hors département compris), et indiquez celle que vous choisiriez en priorité.



## MASTER 2 DROIT

### Mention DROIT DES AFFAIRES

## OBJECTIFS de la FORMATION

Le Master « Droit des Affaires » répond à plusieurs objectifs :

❖ Tout d'abord, **répondre à la demande** de plus en plus pressante des étudiants, des entreprises et des professionnels, réclamant une formation professionnalisante ouverte sur le monde des affaires.

A cet effet, les enseignements ne sont pas dispensés sous forme de blocs disciplinaires (30h de droit des contrats, 30h de droit social...). Ils sont organisés sous forme de semaines thématiques qui suivent la vie de l'entreprise, depuis sa création, jusqu'à sa liquidation. Au cours de ces différentes étapes, les étudiants abordent tous les volets auxquels ils seront confrontés dès leurs premières années de pratique : droit des sociétés, droit fiscal, droit social, droit des contrats... Ce décloisonnement permet de dépasser les écueils de l'enseignement disciplinaire et de révéler aux étudiants la réalité de la pratique qui les attend.

❖ Ensuite et justement, **armer les étudiants** pour qu'ils deviennent de bons professionnels du droit.

A cet effet, des matières non juridiques, mais pour autant essentielles, leurs sont proposées : en comptabilité, en anglais, en informatique, en techniques relationnelles (préparation aux entretiens, conduites des négociations...)

Il est à noter que, en dépit du positionnement "professionnel" du diplôme, les étudiants qui le souhaiteraient pourraient, pour autant que leurs résultats rendent la chose envisageable, s'inscrire en doctorat de droit privé.

❖ Enfin, **tenir compte des spécificités** du tissu économique réunionnais et de notre situation insulaire. En ce sens, de nombreux professionnels (avocats, magistrats, juristes d'entreprise, experts-comptables, notaires...) interviennent dans le diplôme et sont en contact direct avec ceux qu'ils embaucheront peut-être.

### Modalités d'accès :

Ce diplôme est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 de droit privé ou de « Droit des Affaires ».

**Une commission de validation des acquis statuera sur les demandes émanant d'étudiants ne justifiant pas de l'un de ces diplômes.**

Une première sélection sur dossier permet de retenir certaines candidatures. Cette sélection s'opère en tenant compte de la qualité du cursus universitaire et de la lettre de motivation.

**Les candidats retenus, à l'issue de la sélection sur dossier, sont conviés à un entretien afin que le jury puisse apprécier leurs connaissances juridiques, leur motivation et la cohérence de leur projet. L'entretien peut-être téléphonique pour les candidats résidant en métropole ou à l'étranger.**

## **PRESENTATION de la FORMATION**

Le Master « Droit des affaires » a pour but de faire acquérir aux étudiants et aux professionnels des connaissances juridiques de haut niveau dans le domaine des affaires. L'activité économique des entreprises constitue un carrefour où s'entrecroisent les disciplines de droit privé les plus classiques (comme le droit des obligations, le droit des sociétés, le droit du travail, le droit international) comme les plus modernes (le droit de la concurrence, le droit des transports, le droit des procédures collectives, la fiscalité...) ainsi que certaines disciplines du droit public (telles que les interventions économiques des collectivités locales ou le contentieux économique international...).

Le Master « Droit des Affaires » doit permettre, par une approche transversale, une connaissance approfondie de l'ensemble des disciplines que mobilise l'activité économique des entreprises et une perception concrète de tous les problèmes qu'elle pose. Cette formation de juriste généraliste, intégrant le droit comme outil de gestion, ainsi offerte aux étudiants, est destinée à leur apporter une formation professionnelle performante, sans pour autant leur fermer les portes de la recherche.

Elle vise à préparer leur insertion professionnelle dans les carrières d'encadrement (services commerciaux, services du personnel, services contentieux, services administratifs, management, services financiers...).

Elle prépare à l'entrée dans les moyennes et les grandes entreprises, les banques, les compagnies d'assurance, les organisations professionnelles et syndicales, les administrations économiques nationales et internationales, les entreprises de conseil, ou encore dans l'enseignement et la recherche. Elle constitue également une bonne préparation au Pré-CAPA puisque un pourcentage significatif des reçus est titulaire du Master 2 « Droit des Affaires ».

Cette formation universitaire, gérée par la Faculté de Droit et d'Economie, est ouverte depuis septembre 2004. Elle est placée sous la responsabilité de M. Jean-Baptiste SEUBE – Professeur des Universités – et de M. Romain LOIR – Maître de Conférences -.

## **ACTIONS DE LA FORMATION**

Cette formation est offerte principalement aux meilleurs étudiants sortant des Masters 1 de droit privé et de « Droit des Affaires » et aux professionnels désireux d'acquérir une formation complémentaire de qualité dans la sphère juridique relative au domaine des affaires. Tout en souhaitant permettre l'accès au plus grand nombre, le Master « Droit des Affaires » ne pourra matériellement recevoir qu'un nombre raisonnable de personnes. Afin d'assurer une formation exigeante et de haut niveau, une sélection sera organisée à son entrée.

Cette formation envisage de faire acquérir un diplôme universitaire spécialisé en Droit des Affaires. Elle est ouverte :

- Aux étudiants titulaires au moins d'un Master 1 en droit, ou d'un diplôme admis en équivalence par les instances compétentes, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique.
- Aux demandeurs d'emploi titulaires au moins d'un Master 1 ou ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique.
- Aux professionnels en activité, titulaires au moins d'un Master 1 ou ayant obtenu une validation de leurs acquis professionnels, sous réserve des places disponibles et de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique. Il est cependant possible à cette catégorie de personnes d'effectuer le programme du Master en deux ans.
- Aux étudiants étrangers et appartenant à une université de la zone de l'Océan Indien, sous réserve de la validation de leurs acquis et de l'équivalence de leur diplôme, à l'issue de la sélection de leur dossier par l'équipe pédagogique, sous réserve des places disponibles. Cette ouverture a pour but de favoriser à terme des échanges d'étudiants et de permettre un développement de la coopération économique dans la zone de l'Océan Indien.

Il est également envisageable qu'à la demande des employeurs, certains de leurs salariés participent en nombre limité et ponctuellement à certains des enseignements qui y sont dispensés. Cette formule ne pourra se réaliser que si les conditions matérielles et l'effectif des étudiants suivant l'intégralité de la formation l'autorisent et sous l'accord de l'équipe pédagogique. Elle donnera lieu à la délivrance d'un certificat d'assiduité aux cours, complété par la note obtenue à l'issue de l'examen subi dans la discipline concernée.



## MASTER 2 DROIT

### Mention DROIT DES AFFAIRES

### RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE de la FORMATION

(Sous réserve de validation)

#### I. – LES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont présentés de manière disciplinaire dans la maquette (cf. IV régime de l'examen).

Ils sont en revanche dispensés selon des semaines thématiques, selon le calendrier ci-après, lequel est donné à titre indicatif.

#### Semestre 1

##### Semaines n°0 et 00

(du 17 au 30 août)

Remise à niveau contrat, fiscal, sociétés.

Révision pour les candidats du pré-cap

Test de capacité

##### Semaines n°1-2 : Création de l'entreprise (27h) :

(du 31 août au 12 septembre)

Entreprise individuelle ou société	(6h)
Choix de la structure sociétaire	(6h)
Conséquences fiscales	(6h)
Rédaction de statuts	(3h)
Rédaction de pactes d'actionnaires	(3h)
Approche pratique : formulaires, enregistrement	(3h)

##### Semaine n°3. L'entreprise embauche (15h)

(du 14 au 19 septembre)

Formes de contrats de travail	(6h)
Clauses essentielles du contrat de travail	(6h)
Démarches à la SS	(3h)

##### Semaine n°4. L'entreprise et ses locaux (12h)

(du 21 au 26 septembre)

SCI, CB immo et autres techniques	(6h)
Baux commerciaux	(6h)

##### Semaine n°5. L'entreprise et la propriété intellectuelle (10h)

(du 28 septembre au 3 octobre)

L'entreprise et ses signes distinctifs	(6h)
L'entreprise dépose un brevet	(4h)

##### Semaine n°6 et 7. L'entreprise et ses contrats (25h)

(du 5 octobre au 17 octobre)

Structure d'un contrat d'affaire	(3h)
Clauses sensibles	(12h)
Les marchés publics et la sous-traitance	(10h)

Semaine n°8. L'entreprise se finance (15h)

(du 19 au 24 octobre)

CC d'associés, différents types de Crédits	(3h)
CB, location-achat et défiscalisation	(6h)
Recapitalisation	(3h)
Le chef d'entreprise caution	(3h)

Semaines n°9-10 L'entreprise distribue ses produits (28h)

(du 26 octobre au 7 novembre)

Franchise	(6h)
Agents commerciaux	(3h)
Présentation de la conc. à la Réunion	(3h)
L'entreprise exporte	(3h)
CGV	(3h)
Pratique restrictive de conc.	(6h)
Concurrence déloyale	(5h)

Semaine n°11. L'entreprise vend aux consommateurs (15h)

(du 9 au 14 novembre)

Présentation générale	(3h)
Crédits à la consommation	(6h)
Clauses abusives	(3h)
Ventes au consommateur	(3h)

Semaine n°12. L'entreprise et sa vie sociale (9h)

(du 16 au 21 novembre)

Rém. des gérants et conv. Réglementées	(3h)
Resp. du gérant et révocation	(3h)
Exclusion et retrait d'associés	(3h)

Semaine n°13 : L'entreprise est cédée (9h)

(du 23 au 28 novembre)

Cession du fonds	(3h)
Cession des parts	(3h)
Fusions-acquisitions	(3h)

**Examen Semestre 1**

Du 30 novembre au 19 décembre :

Cas pratique en contrat, concurrence, conso, PI :	(5h)
Cas pratique en fiscal	(2h)
Cas pratique en sociétés	(5h)
Cas pratique en social	(5h)

**Semestre 2**

Semaines n°14 et 15. L'entreprise clôture son bilan (29h)

(du 1<sup>er</sup> au 13 février)

Technique comptable	(17h)
Présentation loi fiscale 2015	(3h)
Le contrôle de l'entreprise et les CAC	(6h)
L'affectation des bénéfices	(3h)

Semaine n°16 : L'entreprise optimise ses résultats (9h)

(du 15 au 20 février)

Intégration fiscale	(9h)
---------------------	------

Semaine n°17 : L'entreprise et le droit pénal (15h)

(du 22 février au 27 février)

Présentation générale	(3h)
ABS	(6h)
Favoritisme et prise illégale d'intérêt	(3h)
Garde à vue	(3h)

Semaine n°18 : L'entreprise subit un contrôle fiscal (12h)  
(du 29 février au 5 mars)

Semaines n°19 et 20. L'entreprise a un procès (20h)  
(semaines du 7 au 19 mars)

Présentation des contentieux commerciaux	(6h)
Gestion des impayés	(6h)
Assignation/conclusions	(8h)

Semaine n°21. L'entreprise licenciée (15h)  
(semaine du 21 au 26 mars)

Les modes de licenciement	(6h)
La rupture négociée	(3h)
La procédure	(6h)

Semaines n°22-23. L'entreprise en procédure collective (20h)  
(semaines du 28 mars au 9 avril)

Les pactes commissaires	(2h)
La période d'observation	(3h)
La conciliation	(3h)
Le mandat ad hoc	(3h)
Rédiger une offre de reprise	(3h)
La liquidation	(3h)
La banqueroute	(3h)

Compter 4 semaines supplémentaires pour Anglais, Informatique et Technique relationnelle : soit jusqu'au 7 mai

## **Examen semestre 2**

(Du 16 au 28 mai)

Cas pratique en Proc coll	(3h)
Cas pratique en social	(3h)
Cas pratique en contentieux	(5h)
Cas pratique en pénal	(3h)
Cas pratique en compta/fiscal	(2h)

Grand oral entre le 30 mai et le 11 juin

Soutenance des stages et mémoires avant le 30 juin

## **II. - LE STAGE PROFESSIONNEL**

Les étudiants inscrits en parcours « professionnel » doivent réaliser avant la fin de la formation deux mois minimum de stage professionnel à temps plein.

*Toutefois, certains candidats pourront en être dispensés pour activité professionnelle ou empêchement particulier.*

*Ce stage pourra, dans la mesure du possible, être effectué hors département afin de développer les qualités de mobilité des étudiants.*

Cette obligation d'effectuer un stage de deux mois peut être modulée assez librement, le stage pouvant être réalisé de façon continue ou fractionnée, dans une seule ou plusieurs institutions, notamment des sociétés, des associations, des services administratifs ou des collectivités territoriales, qui offriraient une activité en rapport avec le contenu de la formation.

Chaque stage est approuvé par une convention liant l'Université, l'organisme d'accueil, et le stagiaire.

Cette obligation donne lieu à la production par l'étudiant d'un rapport de stage, soumis à l'examen et à l'approbation du responsable de la formation, dans lequel l'étudiant présentera les tâches accomplies, les enseignements qu'il en a retirés et les difficultés qu'il a rencontrées.

### III.LA PRODUCTION DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE

Sur un sujet en rapport avec la formation, avec le soutien d'un Directeur de mémoire, chaque étudiant doit conduire une recherche de qualité universitaire. Le sujet et le Directeur de mémoire doivent être approuvés par les Responsables du Master.

Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury de deux membres au minimum, constitué d'universitaires et de professionnels, comprenant le Directeur de recherche.

### IV.RÉGIME D'EXAMEN

Année universitaire 2016 / 2017

Master 2 "DROIT DES AFFAIRES "

	UNITES D' ENSEIGNEMENT	MATIERES	INTERVENANTS	TOTAL HEURE	% de la matière dans l' UE	% de l'UE dans la note finale	ECTS	NATURE ET DUREE DE L'EPREUVE	
				CM				Etude de cas	Grand Oral
SEMESTRE 3	<b>UE 1</b>	Technique contractuelle		46	50 %		7	80 %	20 %
		Sociétés		46	50 %		7	80 %	20 %
	<b>TOTAL DE L'UE 1</b>			<b>92</b>		<b>15</b>	<b>14</b>		
	<b>UE 2</b>	Fiscal		15	50 %		4	80 %	20 %
		Travail		15	50 %		4	80 %	20 %
	<b>TOTAL DE L'UE 2</b>			<b>30</b>		<b>10</b>	<b>8</b>		
<b>UE3</b>	Concurrence		20	33 %		4	80 %	20 %	
	Consommation		15	33 %		2	80 %	20 %	
	Propriété intellectuelle		10	33 %		2	80 %	20 %	
<b>TOTAL de l'UE 3</b>			<b>45</b>		<b>10</b>	<b>8</b>			
<b>TOTAL DU SEMESTRE 1</b>				<b>167</b>			<b>30</b>		
SEMESTRE 4	<b>UE 4</b>	Fiscal		30	40 %		3	80 %	20 %
		Contentieux		20	25 %		2	80 %	20 %
		Proc. Coll.		20	25 %		2	80 %	20 %
		Technique comptable		20	10 %		1,5		
	<b>TOTAL DE L'UE 4</b>			<b>90</b>		<b>15</b>	<b>8,5</b>		
	<b>UE 5</b>	Pénal		15	50 %		1,5	80 %	20 %
Social			15	50 %		1,5	80 %	20 %	
<b>TOTAL DE L'UE 5</b>			<b>30</b>		<b>10</b>	<b>3</b>			
<b>UE 6</b>	Anglais		20	33 %		1,5			
	Techniques relationnelles		20	33 %		0,5			
	Informatique		20	33 %		0,5			
<b>TOTAL DE L'UE 6</b>			<b>60</b>		<b>10</b>	<b>2,5</b>			
<b>UE 7</b>	Rapport de recherche			60%		9			
	Stage/ rapport de stage			40%		7			
<b>TOTAL DE L'UE 7</b>					<b>30</b>	<b>16</b>			
<b>TOTAL DU SEMESTRE 4</b>				<b>180</b>			<b>30</b>		
<b>TOTAL M2 DROIT DES AFFAIRES</b>				<b>347</b>			<b>60</b>		

## **V.CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME**

**Article 1<sup>er</sup>**-L'obtention de la deuxième année de Master mention « Droit des affaires » est conditionnée par l'acquisition de 60 crédits répartis sur les deux semestres.

**Article 2- La présence aux enseignements est obligatoire**, sauf dispense accordée par les Responsables de la formation. Les absences doivent être justifiées auprès des Responsables de la formation. En cas d'absences répétées et injustifiées, les Responsables peuvent, après avis de l'équipe pédagogique, refuser l'inscription aux examens.

**Article 3** - Chacun des enseignements juridiques (UE 1 à 5) donne lieu à une évaluation pédagogique qui prend la forme :

- D'un cas pratique pouvant être regroupé avec d'autres matières (5h, 3h ou 2h) et valant 80% de la note de la matière;
- D'un grand oral couvrant toutes les matières enseignées et valant 20% de la note de chaque matière.

Chacun des enseignements non juridiques (UE 5) donne lieu, à la discrétion des intervenants, à une épreuve terminale écrite ou orale ou à un contrôle continu. La durée de l'épreuve terminale écrite et les modalités du contrôle continu sont déterminées par chaque intervenant.

### **Règles particulières applicables à certains modules**

#### **Module 7**

Les étudiants de la formation doivent avoir choisi un Directeur de mémoire et un sujet de mémoire **avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année universitaire 2016 - 2017.**

La validation du module 7 suppose la production d'un rapport de recherche **et** d'un rapport de stage (pour les étudiants inscrits en parcours « Professionnel »). **Le rapport de recherche et le rapport de stage doivent être remis en trois exemplaires (dont un exemplaire sous format numérique) au secrétariat pédagogique de la formation avant le 10 juin 2017.** Ils font l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'enseignants chercheurs et de professionnels qui a lieu dans la dernière semaine du mois de juin de l'année universitaire en cours.

**L'inexécution totale (et/ou partielle) du stage par un étudiant non dispensé par le responsable de la formation est éliminatoire.**

La mention « *assez bien* » est obtenue à partir d'une moyenne générale de 12/20, la mention « *bien* » à partir de 14/20 et la mention « *très bien* » à partir de 16/20.

Il est prévu une session de rattrapage pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu le Master. Dans le cadre de cette session, les étudiants seront autorisés à repasser les épreuves des disciplines des enseignements théoriques, des séminaires ou des enseignements pratiques complémentaires pour lesquels ils n'auraient pas obtenu la note moyenne de 10, sous réserve de n'avoir pas non plus obtenu la moyenne générale du module dans lequel s'inscrit cette discipline.

Aucune épreuve de rattrapage n'est prévue pour la production du mémoire et sa soutenance devant le jury.

## **V.REGIME LONG DES ETUDES**

Les étudiants en formation continue (salariés exerçant une activité professionnelle) peuvent être soumis, sur dérogation demandée par écrit aux responsables de la formation, au régime long des études en deux ans. Deux inscriptions universitaires sont donc nécessaires dans ce cas. Les étudiants en formation continue peuvent être dispensés de stage par les responsables de la formation mais restent tenus de produire un mémoire qui ne contiendra qu'une partie : celle de l'exposé du travail de recherche à visée professionnelle.

Le régime long peut également être choisi sous réserve de l'accord des responsables du master, par les étudiants en situation ordinaire (formation initiale) qui devront présenter une demande motivée.

**Le choix du régime long peut être réalisé en cours d'année jusqu'au 1er décembre 2016.** Dans ce cas, ils sont aussi tenus d'effectuer un stage et de produire un mémoire à l'issue du stage.

Les étudiants en régime long des études doivent durant la première année

- suivre les modules 1, 3 et 5
- définir le sujet de mémoire et choisir le Directeur de mémoire dans le délai fixé ;
- produire au terme de la première année une note de synthèse détaillée de 10 à 20 pages présentant le sujet de mémoire, une proposition de plan détaillée, la bibliographie consultée, et l'ébauche du travail de recherche engagé.

Les étudiants en régime long des études doivent durant la seconde année

- suivre les modules 2, 4 et 6
- produire et soutenir le mémoire dans les échéances fixées aux étudiants en régime ordinaire de la nouvelle promotion.

## **VI. REMISE A NIVEAU ET TEST DE CAPACITÉ**

Avant le début des enseignements, l'étudiant sélectionné en Master 2 droit des affaires doit pouvoir justifier d'une bonne connaissance des matières relevant du droit des affaires.

Il est ainsi invité, dès sa sélection, à réviser et à actualiser ses connaissances. Un test de capacité sera organisé à la fin du mois d'août 2015, devant un jury composé de plusieurs enseignants du Master 2. Il vise à évaluer les connaissances de l'étudiant et à l'alerter, avant le début des enseignements, sur d'éventuelles lacunes.

## **VII. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION**

**Le dépôt ou l'envoi des dossiers complétés doit avoir lieu au plus tard le 30 mai 2016 - délai de rigueur.**

Il sera admis au maximum 30 étudiants.

L'obligation de sélection conduit le jury d'admission, à accepter ou à refuser certaines candidatures directement à partir de l'examen du dossier fourni par le candidat. Elle conduit aussi à prononcer l'acceptation ou le refus après un entretien du candidat, destiné à préciser les acquis, les motivations et les conditions de travail.

Les entretiens se dérouleront entre le 15 et le 22 juin 2016, la liste des candidats admis étant arrêtée avant le 04 juillet 2016.



**MASTER 2 DROIT**  
**Mention DROIT DES AFFAIRES**  
**CALENDRIER DE FORMATION**  
Année 2016-2017  
(Susceptible de modifications mineures)

Réunion de rentrée	Mardi 16 août 2016
Test de capacité	Fin du mois d'août 2016
Début des cours	Lundi 22 août 2016
Proposition du <b>sujet</b> et du <b>directeur de mémoire</b> (Une fiche est à retirer et à remettre au secrétariat pédagogique du 3ème cycle dans les meilleurs délais)	Avant le 1er décembre 2016
Remise de la note de progression de recherche (régime long)	Avant le 30 juin 2017
Examens des modules 1, 2 et 3	Du 28 novembre au 16 décembre 2016
Délibérations et affichage des résultats provisoires du premier semestre	Semaine du 8 février 2017
Début des cours du second semestre	1 <sup>er</sup> février 2017
Fin des cours du second semestre	6 mai 2017
Examens des modules 4, 5 et 6	Du 15 au 27 mai 2017
Grand oral sur les modules 1,2,3,4, 5 et 6	Du 29 mai au 10 juin 2017
Remise des <b>mémoires en 3 exemplaires dont 1 sous format numérique</b> au secrétariat pédagogique du troisième cycle	Avant le 09 juin 2017
Remise des <b>rapports de stage en 3 exemplaires dont 1 sous format numérique</b> au secrétariat pédagogique du troisième cycle	Avant le 09 juin 2017
Délibérations et affichage des résultats définitifs du premier semestre et du second semestre	7 juillet 2017

--	--